

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2009

L'an deux mille neuf le 26 mars à 21H00, le Conseil Municipal de la commune de VENERQUE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de la mairie de Venerque, sous la Présidence de Monsieur Michel DUVIEL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2009

Date d'affichage : 20 mars 2009.

PRESENTS

Marie-Thérèse AMIEL, Jean-Yves BERNY, Denis BEZIAT, Nadine BURUAGAY, Catherine COFFIN, Marius COURTIN, Jacques DOUMERC, Michel DUVIEL, Marie-Christine ESCOURROU, Nadia ESTANG, Michel GAY, Benoît GUIARDEL, Jean-Paul LEBON, Jacques MAURY, Christine MIAS, Olivier PICARD, Stéphane ROCHE

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Cécile SOMPAYRAC à Catherine COFFIN, Michel DEHAN à Michel DUVIEL

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel GAY

Nombre de Conseillers : 19 en exercice, 17 présents, 19 votants.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Procès-verbal de la séance du 26 février 2009 est adopté à l'unanimité, sans modification.

I : Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal depuis la dernière réunion

DATE	FOURNISSEURS	objet	MONTANT
02-mars	MARIN FROID CLIMATISATION	Mixer portatif	586.04 €
04-mars	RAGT	Produits entretiens espaces publics	2 478.19 €
09-mars	Horticole Fontorbes	Fleurissement	310.17 €
10-mars	Entreprise de la Lèze	Création branchement EU rue Roger de Montspan (budget assainissement)	2 236.88 €
11-mars	COFELY GDFSUEZ	remplacement de l'électrode d'allumage de la chaudière école maternelle	229.39 €
12-mars	IMPRIMERIE MATABIAU	500 Carnets tickets cantine	131.56 €
12-mars	GINGER Environnement et Infrastructures	complément schéma directeur d'assainissement (budget assainissement)	3 169.40 €
17-mars	Jean Louis SOUILLE	Réparation boîtier de la crémaillère pour le levage de « guillotine » barrage sur la Hyse	549.27 €
24-mars-09	VRD TP	Extension de capacité du réseau d'adduction EP « Figeac » (budget eau)	6 589.48 €
24-mars-09	Entreprise de la Lèze	Réparation branchement EU 12 Avenue d'Assézat (budget assainissement)	1 392.38 €

II : Délibération

Vote du Compte Administratif 2008 du Budget Principal

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	1 674 027,58 €	1 410 593,36 €
RECETTES	1 959 724,80 €	928 291,35 €
REPORTS 2007	134 037,76 €	13 835,25 €
RESULTATS AVANT RAR	419 734,98 €	- 468 466,76 €
RAR	/	207 900,67 €
RESULTAT APRES RAR	419 734,98 €	- 260 566,09 €

Les dépenses et recettes sont réparties en chapitres conformément au document budgétaire joint à la délibération.

Vote à l'unanimité (Pour : 18, le Maire n'ayant pas pris part au vote comme l'exige la loi).

Vote du Compte Administratif 2008 du Budget Annexe Eau

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
DEPENSES	200 139,41 €	235 687,87 €
RECETTES	197 551,24 €	249 406 €
REPORTS 2007	5 127,12 €	- 57 791,30 €
RESULTATS AVANT RAR	2 538,95€	- 44 073,17 €
RAR	/	44 543,70 €
RESULTAT APRES RAR	2 538,95€	470, 53 €

Les dépenses et recettes sont réparties en chapitres conformément au document budgétaire joint à la délibération.

Vote à l'unanimité (Pour : 18, le Maire n'ayant pas pris part au vote comme l'exige la loi).

Vote du Compte Administratif 2008 du Budget Annexe Assainissement

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
DEPENSES	116 047,16 €	55 276,85 €
RECETTES	186 727,27 €	35 344,22 €
REPORTS 2007	91 174,90 €	39 228,71 €
RESULTATS AVANT RAR	161 855,01 €	19 296,08 €
RAR	/	- 16 420,12 €
RESULTAT APRES RAR	161 855,01 €	2 875,96 €

Les dépenses et recettes sont réparties en chapitres conformément au document budgétaire joint à la délibération.

Vote à l'unanimité (Pour : 18, le Maire n'ayant pas pris part au vote comme l'exige la loi).

Bilan des cessions et acquisitions immobilières en 2008 (obligation légale, annexe du compte administratif)

Pas de cession en 2008 (la cession du terrain au lieudit Figeac à Promologis sera comptabilisée sur 2009).

Acquisition :

Immeuble cadastré section I n°747 et I n°748, d'une contenance de 1 800 m² environ, terrain bâti situé au N° 14 avenue du Mont-Frouzy, maison d'habitation de 100 m² de surface habitable, pour un montant de 345 000 €.

Vote à l'unanimité

Vote du compte de gestion 2008 du Budget Principal, du Budget Annexe Eau, et du Budget Annexe Assainissement

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Receveur municipal pour l'année 2008.

Le compte de gestion tenu par le receveur de la trésorerie des cantons d'Auterive et de Cintegabelle est le pendant du compte administratif tenu par le Maire. Il a été constaté que les chiffres sont concordants.

Le Receveur a repris dans ses écritures pour le budget principal et les deux budgets annexes, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recette émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, et il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites dans ses écritures.

En statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, et sur la comptabilité des valeurs inactives, il est proposé au Conseil Municipal de constater que les Comptes de Gestion du Budget Principal et des deux budgets annexes, dressés pour l'exercice 2008 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Vote à l'unanimité

Affectation des résultats 2008 pour le Budget Principal

RESULTAT DE L'EXERCICE (cumulé au 31/12/2008)	419 734,98 €
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit de la Section d'Investissement (y compris les restes-à-réaliser)	260 566,09 €
Affectation complémentaire en réserve en Section d'Investissement	0 €
Soit au 1068 (Recettes en SI) Couverture déficit invest. après RAR	260 566,09 €
Report à nouveau créateur en section de fonctionnement (002)	159 168,89 €

Vote à l'unanimité

Affectation des résultats 2008 pour le Budget Annexe Eau

RESULTAT DE L'EXERCICE (cumulé au 31/12/2008)	2 538,95 €
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit de la Section d'Investissement (y compris les restes-à-réaliser)	0 € (solde positif de la SI de 470,53 €)
Affectation complémentaire en réserve en Section d'Investissement	0 €
Soit au 1068	0 €
Report à nouveau créateur en section d'exploitation (002)	2 538,95 €

Vote à l'unanimité

Affectation des résultats 2008 pour le Budget Annexe Assainissement

RESULTAT DE L'EXERCICE (cumulé au 31/12/2008)	161 855,01 €
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit de la Section d'Investissement (y compris les restes-à-réaliser)	0 € (solde positif de la SI de 2 875,96 €)
Affectation complémentaire en réserve en Section d'Investissement	0 €
Soit au 1068	0 €
Report à nouveau créateur en section d'exploitation (002)	161 855,01 €

Vote à l'unanimité

Vote du taux 2009 des taxes ménages : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti

Proposition de la commission finances et du Bureau : augmentation de 2%, qui équivaut à une recette supplémentaire de 18 500 €.

M DUVIEL explique que le « panier du Maire » qui calcule l'inflation des dépenses principales des collectivités a augmenté de 4 % sur les 12 derniers mois. L'augmentation de 2 % est donc un compromis entre les nouveaux services et projets offerts aux Venerquois et l'augmentation réelle des dépenses.

Cette recette supplémentaire pourra permettre d'augmenter le résultat de la section de fonctionnement, et ainsi de permettre le remboursement de nouveaux emprunts nécessités par les projets à venir.

M DUVIEL propose d'avoir une augmentation modérée mais régulière du taux d'imposition, plutôt que d'être obligé de procéder à une forte augmentation en cours de mandat à laquelle on serait contraint pour équilibrer nos dépenses.

Dans le même temps une étude sera menée sur les bases d'imposition, et la diminution des coûts de fonctionnement, par exemple par les économies d'énergie.

Jean-Yves BERNY fait part de son souhait de ne pas augmenter les taux cette année eu égard à la crise économique, la pression fiscale étant déjà assez élevée. De plus, il pense que les projets prévus pourraient être absorbés par les recettes actuelles, d'autant plus que les bases d'imposition ont également augmenté.

Michel DUVIEL comprend son raisonnement mais lui répond que malheureusement le vote des taux des taxes locales est le seul levier de recettes auquel la commune ait accès.

Benoît GUIRARDEL est d'accord avec JY Berny, ainsi que Christine MAIS qui dit avoir du mal à voter une augmentation d'impôt vu la période actuelle.

Jacques DOUMERC propose qu'une réflexion soit menée pour taxer les logements vacants, ce qui inciterait les propriétaires à les louer et apporterait une recette supplémentaire.

Taxe	Rappel taux 2008	Taux 2009	Bases prévisionnelles	Produit attendu
Taxe d'habitation	14,59 %	14,88%	2 538 000	377 654,40 €
Foncier bâti	26,42%	26,95%	1 964 000	529 298 €
Foncier non-bâti	116,43%	118,76%	36 500	43 347,40 €

TOTAL = 950 299,80 €

Vote à la majorité, 13 pour, 2 contre, et 4 abstentions.

Vote des tarifs communaux 2009

	Rappel 2008	Vote 2009
Bennes déchets verts	12 €	12 €
Location ponctuelle de la salle des fêtes étage ou Rez de chaussée (tarif par niveau)		
<i>Habitant Venerque</i>	116 €	120 €
<i>Extérieurs Venerque</i>	240 €	250 €
Location ponctuelle de la salle du parvis de la mairie	54 €	<i>Intégré aux autres salles</i>
Location de salles pour des réunions politiques pendant la campagne électorale	gratuit	gratuit
Location de salles par les associations Venerquoises	gratuit	gratuit
Location ponctuelle du jardin du parc de la mairie		
<i>Habitant Venerque</i>	116 €	120 €
<i>Extérieur Venerque</i>	240 €	250 €
Location à l'année d'un créneau horaire à la maison de la culture (forfait)	228 €	230 €
Location à l'année d'un créneau horaire à la salle des fêtes (forfait)	222 €	230 €
Algéco - Parc de la Tuilerie le module (au mois)	85 €	85 €
Location ponctuelle d'une salle à la maison de la culture	100 €	100 €
Location ponctuelle d'une autre salle communale	50 €	50 €
Droit de place de stationnement pour la fête locale		
Petits métiers	50 €	50 €
Loterie - tirs - confiserie	80 €	80 €
Petits manèges	130 €	130 €
Grands Manèges	290 €	250 €
Droit de place pour le marché hebdomadaire	Au mètre linéaire	
<i>Abonnement au trimestre :</i>		
- primeur, fruits et légumes	4 €	4 €
- Boulangerie, viennoiserie	4,50 €	Quel que soit le type de commerce
- Fleurs et plantes	3,75 €	
- Habillement	4,40 €	
- Alimentaire autre que primeur	5 €	
- Autres	5 €	
<i>Tarif hebdomadaire pour les occasionnels :</i>	1 € les 2 mètres linéaires	1 € les 2 mètres linéaires
Buvette pour la fête	500 €	500 €
Chenil (forfait par passage)	17 €	20 €
Droits de place et stationnement commerçants ambulants ou spectacle		
<i>Ponctuel pour occasionnel :</i>	48 €	50 €
<i>Abonnement au trimestre par camion :</i>	25 €	30 €

Compartiment au columbarium	450 €	450 €
Concession au cimetière communal par m²	200 €	200 €

Vote à l'unanimité.

Réactualisation des tarifs pour le contrôle des assainissements autonomes
--

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du marché de contrôle des assainissements autonomes existants passés avec le SDEA, ce dernier nous a indiqué que les tarifs appliqués ont augmenté d'environ 3 %

		Rappel 2008	Vote 2009
P1	Contrôle de réalisation des travaux (visite supplémentaire)	35.63 €	36,71 €
P2	Diagnostic de fonctionnement d'une installation d'assainissement non collectif existante	52.40 €	53,98 €
P3	Contrôle périodique du fonctionnement et de l'entretien	55.02 €	56,68 €
P4	Déplacement pour rendez-vous non honoré	42.97 €	44,26 €
P6	Analyse standard : MES. DBO5. DCO	47.16 €	48,58 €
P7	Analyse complète : MES. DBO5.DCO et éléments azotés	84.89 €	87,45 €
P8	Participation à une réunion publique	183.39 €	188,93 €

Vote à l'unanimité

Création et modifications d'Autorisation de Programmes/Crédits de Paiement (APCP)
--

Selon l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, « les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement. Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement. »

La procédure AP/CP vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel. Elle permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Le vote d'une Autorisation de Programme (pluriannuelle) correspondant au coût total de l'opération et des Crédits de Paiement (annuels), qui correspondent à la seule dépense qui pourra être mandatée au cours de l'exercice, permet de ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget de l'année n en sachant qu'ils ne seront pas consommés sur l'exercice, du fait que sans APCP le Maire ne peut signer un marché que dans la limite des montants inscrits au budget.

Le vote d'une APCP permet également d'engager et de mandater des dépenses d'Investissement entre le 1er janvier et le vote du budget.

1/ Modification pour 2009 l'APCP faite en 2008 sur le Budget Principal pour des travaux de réfection de l'église (1ère tranche) comme suit :

Autorisation de Programme	366 000 €		
	2008	2009	2010
Crédits de Paiement	0 €	326 000 €(+ 19 268 € de RAR)	20 732 €

2/ Modification pour 2009 l'APCP faite en 2008 sur le Budget Annexe assainissement pour les travaux de transfert du réseau d'assainissement vers la station d'épuration du SIALA comme suit :

Autorisation de Programme	350 000 €		
	2008	2009	2010
Crédits de Paiement	17 924,69 €	293 000 € (+ 13 549,72 € de restes à réaliser)	25 525,59 €

3/ Création pour 2009 une APCP sur le Budget Principal pour l'aménagement du terrain Caucaal :

Autorisation de Programme	150 000€		
	2009	2010	2011
Crédits de Paiement	50 000 €	80 000 €	20 000 €

Vote à l'unanimité

Vote du Budget Primitif 2009 du Budget Principal

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 150 000 €	1 796 410 €
Recettes	2 150 000 €	1 796 410 €

Ces sommes sont réparties en chapitres et articles conformément au document budgétaire joint à la délibération.

Le vote se fait par chapitre pour les deux sections.

Un vote formel est également effectué pour l'attribution individuelle de subventions à des associations (annexe IV du budget).

Vote à l'unanimité

RÉSUMÉ DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2009

A/ SECTION DE FONCTIONNEMENT (SF)

DEPENSES SF

- **Chapitre 011 « charges à caractère général » : 545 385 € (2008 : BP= 561 150, réalisé= 439 815)** *L'évolution s'explique par 10% d'augmentation du poste énergie, l'augmentation pour les écoles du coût de la piscine, les travaux d'entretien des bâtiments suite aux visites de contrôle, la mise en place de la campagne importante d'élagage ou d'arrachage d'arbres, mise en place de contrats de maintenance (alarmes, ascenseur, informatique, conformité électrique, photocopieurs...), introduction du bio à la cantine, location de podium pour la fête, réalisation de trois bulletins.*
- **Chapitre 012 « charges de personnel » : 881 650 € (2008 : BP= 870 000, réalisé=846 788) :** *Evolution à l'avancement minimum pour tous les agents, avancement du personnel ayant réussi les concours internes, remplacements du personnel partant par du personnel avec classification supérieure, titularisation personnel contractuel, création astreinte service technique, et remplacement d'un congé maladie sur toute l'année.*

- **Chapitre 65 « autres charges de gestion courante » (indemnités élus, participations organismes extérieurs, subventions associations, etc.) : 280 765 € (2008 : BP=316 423, réalisé= 265 094)**
Revalorisation du budget CCAS de 13,53%, subventions aux associations +17.8%
Une différence sera faite entre les subventions certaines qui pourront être inscrites au budget individuellement au budget, et celles incertaines pour lesquelles une somme sera réservée, mais qui nécessiteront une délibération particulière pour leur attribution une fois les certitudes de acquises (présentation des bilans moraux et financiers, manifestations spécifiques, projets particuliers, etc.)
- **Chapitre 66 « charges financières » (remboursement des intérêts des emprunts) : 92 000€ (2008, BP= 103 000, réalisé= 91 900 €)**
- **Chapitre 67 « charges exceptionnelles » : 34 725 €(2008 : BP=18 600, réalisé=1 681).**
Versement à la CCLAG des sommes perçues de la CAF pour le dernier trimestre 2007 au titre de la compétence enfance jeunesse.

TOTAL dépenses Section Fonctionnement hors dépenses imprévues et virement à la Section Investissement = 1 834 525 €

- **Chapitre 022 « dépenses imprévues » : 45 475 €(chapitre budgétaire ne faisant pas l'objet d'exécution, prévisions 2008 = 0€)**
- **Chapitre 023 « virement à la section d'Investissement » : 270 000 € (chapitre budgétaire ne faisant pas l'objet d'exécution, prévision 2008 = 160 024 €)**

TOTAL de dépenses = environ 2 150 000 €(2 000 000 en 2008)

RECETTES SF

- **Chapitre 013 « atténuation de charges » : 30 000 €(perçu 2008 = 25 707) :** remboursement personnel absent.
- **Chapitre 70 « produits des services » : 232 701 € (perçu 2008 = 218 069) :** redevances cimetière, occupation domaine public, redevance cantine, part personnel budget assainissement, mise à disposition personnel communal à la CCLAG
- **Chapitre 73 « impôts et taxes » : 1 131 405 € (perçu 2008 = 1 107 915) :** comprend les taxes ménage, les attributions de compensation et les droits de mutation. Augmentation de 2% des trois taxes ménage (TH 2008 : 14,59%, TH 2009 : 14,88%, FB 2008 :26,42%, FB 2009 : 26,95%, FNB 2008 : 116,43%, FNB 2009 : 118,76%)
- **Chapitre 74 « dotations et participations » : 498 125 € (perçu 2008 = 527 893):**
Suppression de la dotation de la CAF pour le périscolaire car compétence transférée à la CCLAG.
- **Chapitre 75 « autres produits de gestion courante » : 65 200 € (perçu 2008 = 527 893):**
Revenu des immeubles
- **Chapitre 77 « produits exceptionnels » : 33 400 € (perçu 2008 = 16 941) :** subvention du CG pour les travaux de téléphonie avenue de Loup-Saut

TOTAL recettes SF de 1 990 831,11 € + report 2008 de 159 168,89€= 2 150 000 €

Soit des recettes supérieures aux dépenses de 316 975 €(voir propositions de dépenses en SF aux chapitres 22 et 23 pour équilibrer).

B/ SECTION D'INVESTISSEMENT (SI):

Les Restes à Réaliser (c'est-à-dire les dépenses engagées juridiquement par la signature d'un acte en 2008, et qui seront réalisées en 2009) :

Eglise : **19 278 €**

Urbanisation avenue Loup-saut : **11 960 €**

Salle des Fêtes : **4 401 €**

Ecoles : **7 695 €**

Médiathèque : **8968 €**

RAR dépenses = 57 520 €

DEPENSES SI

Chapitre 16 : remboursement emprunt en capital : 252 300 €

SMIVOM = 76 800 € Commune = 175 500 €

Chapitre 20 : 27 400 € (études préalables à un investissement)

Chapitre 21 : 142 650 € (immobilisations qui rentreront dans l'actif en 2009, c'est-à-dire achats directs ou certitude sur la fin des travaux dans l'année)

Chapitre 23 : 832 252,58 € (immobilisations qui ne rentreront pas dans l'actif en 2009, qui sont les travaux en cours)

Travaux d'investissement 2009 (Chapitres 20, 21 et 23), 1 002 302,58 € (pour avoir un résultat final arrondi).

► Détail et argumentaire des investissements :

- **Aménagement stade Caucal : 50 000 €** (APCP, 80 000 € en 2010 et 20 000 € en 2011).
1^{ère} tranche : étude paysagère, travaux de délimitation, réseau eau et électriques, parking rue, haies
But : Créer une zone de promenade et de détente, a priori réservée aux: familles, parents avec leurs jeunes enfants, personnes âgées...L'affectation à une activité sportive disparaît. Est maintenu le projet de création de places de parking, la plantation d'arbres, l'installation de mobilier urbain, la création d'un éclairage public adapté et le renforcement de "l'espace jeux". Nécessité de trouver un autre emplacement pour le BMX (petit ou grand projet).
Opération déjà créée n° 16 « terrain Caucal »
- **Réfection chemin pour liaison douce entre jardin du soleil et chemin Couzi : 15 000 €**
- **Ecoulement eaux pluviales route de Pech David et coulées de boues route d'Espanès : 20 000 €**
1^{ère} étape : mise en place d'un schéma d'entretien et de renforcement des réseaux de captage et d'écoulement des eaux de ruissellement, avec urgence sur route d'Espanès. Sur ce point voir ce qui est peut-être prévu dans le cadre du pool routier, travaux possibles fin avril/début mai.
- **Mobilier urbain : 10 000 € :**
Remplacement des jardinières, installations de corbeilles et cendriers, barrières, garages à vélos, etc.) Somme à renouveler, si possible, pendant 4 ans.
But : Renforcer l'image identitaire de Venerque en améliorant la qualité du fleurissement et en initiant la mise en place d'un mobilier urbain (moins banal) "sobres mais remarquables", au moins dans son cœur historique
- **Barrage Hyse : 5 000 € pour les études.**
But : réfection du barrage destiné à minimiser le phénomène d'envasement de la Hyse et mise en sécurité de la manipulation du mécanisme de gestion du barrage

La commission travaux doit préparer un document succinct sur ce qui est attendu de cette étude.

- **Mobilier écoles : 2200 €**maternelle (article 2184 « mobilier »), promis l'année dernière.
Opération n° 40 « écoles »
- **Rideaux des écoles : 7 500 €.**Prévu pour 3 classes, somme à renouveler si possible, pendant 3 ans pour traiter toutes les classes. *Opération n° 40 « écoles »*
- **Insonorisation cantine maternelle : 15 000 €.**Choix prioritaire du lieu le plus bruyant.
Création d'une opération n°20091 « Rénovation cantine scolaire existante »
- **Eglise : 326 000 €, modification de l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement (APCP) opération déjà créée n° 14 « église gros travaux »**
Prévision de travaux de l'architecte de 300 000 € TTC, sans les options. Mais la DRAC subventionne 50% jusqu'à 290 000 € HT (346 000 € TTC), mais on dépasse alors le plafond de 80% de subventions publiques.
- **Trottoirs : 25 000 €**(av des Pyrénées et Dr Guilhem, 2^{ème} tranche du programme prévu en 2008).
- **Extension médiathèque : 50 000 €***opération déjà créée n°20 « bibliothèque »*
- **Travaux aménagement Espeyrouze : 30 000 €**
1^{ère} tranche, démolition du bâtiment pour créer une raquette de retournement.
2^{ème} tranche création de voirie sur la partie arrière mais à prendre en charge par le SMIVOM)
opération déjà créée n° 21 « Espeyrouze »
- **Restaurant scolaire: 40 000 €.**
Assistance Maîtrise d'Ouvrage et Maîtrise d'œuvre. *Opération déjà créée n°20081 « restaurant scolaire 2008 »*
- **Réfection zinguerie et toiture Salle des Fêtes: 50 000 € :**
Opération déjà créée n° 30 « salle des fêtes »
- **Traitement thermique des bâtiments : 15 000 €**
Choix du bâtiment à traiter en fonction du retour sur investissement
- **Vestiaires foot : 120 000 €**
1^{ère} tranche : extension du bâtiment et traitement de la production eau chaude sanitaire + honoraires *opération déjà créée n° 50 « plaine sportive*
- **Equipement mobilier salle des mariages : 5 000 €**
- **Rénovation des préfabriqués de la Tuilerie : 10 000 €**
Réfection stores, électricité, chauffage, climatisation pour une utilisation nouvelle des locaux
- **Création d'un garage: 5 000 €**
Stockage des kayaks à la ZA de La Tuilerie
- **« L'ostalet » : 10 000 €**(partie électrique)
Autres travaux en régie, c'est-à-dire achat de matériel fait sur la Section de Fonctionnement, mais écriture d'ordre pour faire basculer les dépenses avec les frais de personnel en SI, ce qui permet d'intégrer les travaux dans le patrimoine et de rendre éligible au FCTVA l'achat de petit matériel.
- **Honoraires SMIVOM : 7750 €**
7 264,37 € maîtrise d'œuvre pool routier + 455,68 fais de reprographie et d'annonces

- **Outillage services techniques : 7 150 €**
 Marteau-piqueur 2000 €, rabot 900 €, tondeuse 1 800€, débroussailleuse 650 €, désherbeur thermique à main 600 € + 1 200 € laissés en prévision pour surcoût ou autre matériel.
- **Achat matériel cantine : 5 600 €**
 600 € pour robot + 5 000 € épilateur
- **Acquisition de logiciel : 2 400 €**
 Logiciel gestion cantine SISTEC 2000 € et logiciel « Gérald » pour la police municipale 400 €.
Création d'une opération 20092 « informatique, logiciels, et matériel vidéo hi-fi »
- **Eclairage public Le Pujal : 1 400 €**(passé en dehors du SDEHG)
- **Achat minibus : 10 800 €**
 Mise en place Transport à la demande
- **Véhicule Police Municipale : 15 000 €**
 Mise en conformité réglementation signalétique véhicules de sécurité. Véhicule « propre ».
- **Matériel informatique : 12 000 €**
 Ecole maternelle 1 800 €, école élémentaire 8 400 €mairie et Médiathèque1 800 €*opération 20092 « informatique, logiciels, et matériel vidéo hi-fi »*
- **Vidéo projecteur pour salle du CM + écran = 1 500 €**
Création d'une opération 20092 « informatique, logiciels, et matériel vidéo hi-fi »
- **Achat de 3 panneaux Plan de ville : 8 100 €**
- **Achat réserve foncière : 46 000 €**
 Foncier pour : piétonnier accès école + cheminement arrière cimetière (frais notaires et géomètres) + terrain BMX + jardins familiaux. *Opération déjà créée n° 15 « réserves foncières »*
- **Réparation verrière de l'école maternelle : 5000 €**
 En principe sans frais, mais frais « maître d'oeuvre »+ avancer les frais avant remboursement.
- **Urbanisation 20 000 € :**
 Pour les études si possible niveau APS (Avant Projet Sommaire) pour:
 - carrefour Espeyrouses : étude uniquement,
 - Piétonnier « liaisons douces »,
 - Carrefour Loup Saut/Trinité y compris terminaison Loup Saut vers route de Narbonne.
 - RD35K (Espeyrouses-Loup Saut) : étude + travaux
- **Etude schéma directeur de circulation et l'implantation de panneaux actifs d'indication de vitesse : 15 000 €**
- **Sécurisation église : 4 600 € :**
 Vitrine sécurisée pour protection relique St Phébade dans l'église.
- **Cimetière : 26 000 € :**
 Travaux de réfection de la voirie intérieure du cimetière.
- **Plaine sportive : 3 300 € :**
 Changement de 3 projecteurs sur la même base que le changement effectué l'année dernière avec vérification au préalable que ce changement résoudra effectivement les problèmes d'éclairage.

Chapitre 041 « opérations patrimoniales » : 15 820 €

Opération d'ordre à l'intérieur de la SI pour sortir de l'actif le terrain cédé à Promologis pour 1 € symbolique, valeur de **15 820 € au 20441**

TOTAL des dépenses de la SI avec RAR et Report = 1 796 410 €

(RAR : 57 520,66 €, Report dépenses SI au 001 : 468466,76 €)

RECETTES SI

CHAPITRE 13 : SUBVENTIONS : 315 838 €

- équipements techniques 30% (par ex pour cantine ou services techniques)
- travaux de bâtiment 20 à 50 %.
- Salle des fêtes : 20 à 50%
- Médiathèque : 20 à 50%, même chose pour mobilier si premier équipement du bâtiment (voir si a été subventionné par CG lors de la création de ce nouveau bâtiment).
- Véhicule : seulement pour les utilitaires pour voirie et espaces verts, pas de subvention pour police municipale.
- Vestiaire foot : 20 à 50%, il faut signer une convention si le montant de la subvention demandée est supérieur à 15 000 €.
- Stade Caucal aménagement : 20 à 50 %.
- Trottoirs 10 à 50%, enveloppes différentes selon qu'il s'agisse de routes communales ou départementales.
- Cheminements piétonniers seuls pas subventionnables, il faut que ce soit des pistes cyclables, 10 à 50% OU alors le long de voies existantes c'est considéré comme trottoirs, 10 à 50% également.
- Eaux pluviales : si le long de voies = pool routier, si en dehors d'une voie éligible par la direction de l'Agriculture et de l'Environnement de 10 à 50% MAIS uniquement si supérieur à du diamètre 600, sinon pas de subvention.
- Informatique : pour les écoles c'est un autre service (la DDES), pour Médiathèque et mairie = 20% pour chaque catégorie, avec un plafonnement de 12 196 € tous les 4 ans.

ESTIMATIF EN SE BASANT SUR UNE HYPOTHESE BASSE :

Aménagement stade Caucal : 5 000 €

Réfection chemin pour liaison douce: subventions incertaines.

Barrage Hyse : pas de subvention pour les études

Mobilier urbain : pas subventionnable.

Ecoulement eaux pluviales et coulées de boues: subventions incertaines

Mobilier écoles : 368 €

Insonorisation cantine maternelle : 2 520 €

Rideaux des écoles : 1 254 €

Subvention Eglise : 232 000 €

- 145 000 € de la part de l'Etat, CG = 73 500 € (70 % du montant subventionnable retenu à 105 000 HT, alors qu'on a prévu 210 000 € de travaux), CR = 37 625 €

Pour info 256 125 € pour les travaux, cela représente 88% de subvention. Plafonnement des aides publiques à 80%, qui ramènerait le global subvention à 232 000 € maxi)

Trottoirs : 15 400 €(10% sur demande en cours de 133 000 € HT de travaux faits en 2008 + 21 000 € HT de cette année).

Médiathèque : 12 500 €(30% sur 41 800 € HT).Rechercher autre subvention auprès du Conseil régional.

Travaux aménagement Espeyrouze : pas subventionnable.

Travaux démolition grange Espeyrouze : rien pour la démolition, pool routier pour aménagement raquette (donc pourrait être demandé uniquement par le SMIVOM, attendre les travaux du SMIVOM 2010 pour faire le sol de la raquette de retournement estimés à 3500 € HT ?) traitement du sol à faire car la création de la voie arrière n'est pas prioritaire.

Restaurant scolaire: rien pour les études.

Zinguerie et toiture SDF : 8 360 €(20% de 41 800 € HT).

Traitement qualité thermique des bâtiments : 2 520 €(20% sur 12 600 €)
Vestiaires foot : 18 000 €(20% sur 90 000 € HT de travaux)
Equipeement mobilier salle des mariages : pas de subvention pour le mobilier.
« L'ostalet » : 1 672 € (20 % de 8 360 €.), si électricité faite par une entreprise extérieure.
Rénovation des préfabriqués de la Tuilerie : 1 672 € (20% de 8360 € HT)
Création d'un garage : 836 € (20% de 4 180 € HT)
Honoraires à l'article 238 pour le SMIVOM : pas de subventions.
Outillage services techniques : 1 794 € (30% de 5 980 €)
Achat outillage cantine : 1 404 € (30% de 4 680 €)
Acquisition de logiciel : avec l'informatique, plafond atteint.
Déplacement poteau éclairage public Le Pujal : passé en dehors du SDEHG donc pas subventionnable.
Achat minibus : 2 250 €(subvention possible de 25 % de 9 000 € HT) **+2 000 € de sponsor possible**
Achat voiture Police Municipale : pas de subventions
Achat informatique : 1 706 €(20% avec plafond de 12 196 € sur 4 ans au-delà de 5 classes.
Ecole estimation à 8 530 €)
Achat de 3 panneaux d'information : pas de subvention pour le mobilier urbain
Réserve foncière : pas de subvention
Réparation verrière de l'école maternelle : 820 €(20% de 4 100 € HT)
Urbanisation : pas de subvention car études uniquement pour cette année.
Schéma directeur de circulation et l'implantation de panneaux actifs d'indication de vitesse :
3 762 €(30% de 12 540 € HT)

CHAPITRE 10 « DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVE » : 373 166,67 €

FCTVA (Fond de Compensation TVA) : **82 600 €**

FCTVA SMIVOM: **11 000 €**

TLE : **19 866,58 € de prévu (mettre 19 000 €)**

Affectation du résultat 1068 : **260 566,09 €**

CHAPITRE 024 « PRODUIT DES CESSIONS »

Pour la « maison Tufféry », faire une DM en cours d'année si vente réalisée

CHAPITRE 041 « OPERATIONS PATRIMONIALES » : 15 820 €

Cession € symbolique Promologis = au 21xx 15 820 €

RECETTES DIRECTES (hors emprunt, RAR, et virement de la SF) = **704 824,67 €**

+ **RAR : 265 421,33 €**

+ **Virement prévisionnel de la SF : 270 000 €**

TOTAL HORS EMPRUNTS : 1 240 246 €

CHAPITRE 16 « EMPRUNTS » : (montant nécessaire pour équilibre) **556 164 €**

Dont Conseil Général réserve foncière : 4 600 €(10% de 46 000 € possibilité de prêt à taux zéro de 10 à 40% plafonnement annuel de 304 000 €)

TOTAL RECETTES SI = 1 796 410 €

Vote du Budget Primitif 2009 du Budget Annexe Eau

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	214 390 €	107 088 €
Recettes	214 390 €	107 088 €

Ces sommes sont réparties en chapitres et articles conformément au document budgétaire joint à la délibération.

Le vote se fait par chapitre pour les deux sections.

Vote à l'unanimité

RÉSUMÉ DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE EAU 2009**I. RAR en Recettes de la SI:**

1323	Non ventilée	Programme département EP 2008	44 543.70 €
TOTAL			44 543.70 €

II. SECTION D'EXPLOITATION :**DEPENSES :****Chap. 011 « charges à caractère général » : 137 358 €**

Somme payée au SICOVAL dans le cadre de notre convention.

Application du coût de l'année précédente + 2% ; vers mai/juin on fait une régularisation avec les chiffres réels de l'année précédente, il faudra faire une Décision Modificative.

Consommation d'eau : 78 550 € en 2008 pour 144 265 m³ consommés sur Venerque avec un taux de perte de 25% = vente de 180 331 m³, soit 0,4356 € le m³.

Chapitre 014 « atténuation de produits » : 27 400 €

Redevance pollution perçue sur les factures éditées en 2008 = 143 904 X 0,19 = 27 341,76 € (contre 36 503 € en 2008 sur taxe des factures 2007, car à l'époque une seule taxe sur l'eau, alors que dorénavant il y a une taxe sur l'eau avec un montant moindre, et une taxe sur l'assainissement)

Chapitre 65 « autres charges de gestion courante » : 19 910 €

Au 658, participation à la dette de l'ancien syndicat des eaux : 6 780 € (capital et intérêts).

Au 654 « Restes à recouvrer » 13 130 € en juin 2008.

Chapitre 66 intérêts emprunts = 14 800 €

10 200 € pour nos emprunts, avec pour celui de 150 000 € à taux variable estimation sur la base du fixing de janvier à 4,54% sur toute l'année, mais depuis il y a une baisse continue et pour juin on aura 1,88% ; estimation Finance active = 7 055 €

Prévoir entre les 2, 8 642,80 € à l'article 66111 (pour avoir un compte rond avec ICNE).

ICNE au 66112 = 6 157,20 €

Chapitre 67 « charges exceptionnelles » : 500 €**Opération d'ordre entre sections 042 : 14 422 €**

Amortissements

TOTAL SE dépenses = 214 390 €

RECETTES :

Chapitre 70 « vente » : 208 339,83 €

177 435 € *prélèvement usagers (sans compter la taxe pour l'agence de l'eau et les travaux), contre 169 820 en 2008.*

Rappel : tarifs au m³ sont ceux de l'année de consommation (n-1), alors que ceux de la prime fixe et de la location du compteur sont ceux de l'année n.

Recettes vente eau 135 180,83 € à l'article 7011 = 137 932 m³ X 0,98 €

Prime fixe : 1144 abonnés X 30 € = 34 320 € à l'article 7012 (32 344 en 2008).

Location compteur : 1144 X 5,50 € = 7 942 € à l'article 7064 (6 448 € en 2008).

+ Collecte redevance pollution à remettre à l'agence de l'eau en 2010 : 26 897 € à l'article 701241 (27 410,35 € en 2008)

Travaux : prévoir 4 000 €.

Chapitre 77 « produits exceptionnels » : 3 511,22 €

778 « autres produits exceptionnels » : 3 511,22 €

Participation à la facturation qu'on a versé en 2007 (+ vérifier dans la trésorerie qu'ils nous remboursent bien les 3 548,38 € de 2008 si on a pu faire le mandat annulatif).

TOTAL SE recettes (y compris report de 2008 de 2 538,95 €) = 214 390 €

III. SECTION D'INVESTISSEMENT:

DEPENSES :

Chapitre 16 : = 25 600 €

Remboursement emprunt en capital

Chapitre 23 : 27 000 €

20 000 € pour le château d'eau prévu en 2007

7000 € pour d'autres travaux.

Chapitre 21 : 10 414,83 €

6 600 € pour agrandissement tuyaux alimentant la future crèche.

3 814,83 € pour d'autres travaux

Les 10 814,83 € d'autres travaux sont inscrits pour équilibrer la section, les sommes supérieures en recettes étant dues à l'amortissement obligatoire comme recettes.

Report en dépenses SI au 001: 44 073,17 €

TOTAL SI dépenses = 107 088 €

RECETTES :

FCTVA = 47 651,77 €

Opération d'ordre entre sections 040 : 14 422 € (Au 2815 : 1585 €, au 28158 : 12 837€)

RAR : 44 543,70 €

Report SI : + 470,53 €

TOTAL SI recettes = 107 088 €

Vote du Budget Primitif 2009 du Budget Annexe Assainissement

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	344 701 €	347 021 €
Recettes	344 701 €	347 021 €

Ces sommes sont réparties en chapitres et articles conformément au document budgétaire joint à la délibération.

Le vote se fait par chapitre pour les deux sections.

Vote à l'unanimité

RÉSUMÉ DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ASSAINISSEMENT 2009**1. RAR 2008 :**

Chapitre	article	Opération	libellé opération	objet	Montant
Dépenses					
21					
	212		NV	Accès au réseau d'assainissement Rabé	2 870.40 €
23					
	2315	2008-1	transfert réseau vers le SIALA	Maîtrise d'œuvre raccordement station SIALA	13549.72
TOTAL					16 420.12 €

2. SECTION EXPLOITATION :**DEPENSES : 344 701 €****Chapitre 011 : 68 597,35 €**

Au 6061 eau et électricité : 5 300,35 €

613 « locations » : location d'une pompe le temps de réparer une qui était en panne, 4 500 € l'an dernier, prévoir la même chose.

Au 615 « entretien et réparation » : marché à bond de commande avec SDEA et Résology, 30 000 € l'an dernier, prévoir la même chose + passage caméra et curage boucle syphon de la Hyse, environ + 10 500 € curage et passage caméra fait fin 2008/début 2009 = 40 500 € + prendre 10 665 € de marge = 51 165

Au 617 « études » : 3 170 € pour travaux complémentaires schéma assainissement (signé en mars 2008) + Ginger schéma assainissement, contrat signé avec SIEE, 1^{er} paiement fait le 13/07/2008 à Ginger pour 13 197,86 €, il reste 3 062 € = 6 232 €.

Au 623 pour annonces pub EP 600 € et au 622 pour les honoraires du commissaire enquêteur 800€.

Chapitre 012 : 25 000 €

Remboursement sur le budget principal de l'utilisation de personnel (services techniques + services administratifs).

Chapitre 014 : 14 680 €

Versement de la recette redevance agence de l'eau perçue en 2008 = 14 680 €

Chapitre 66 (intérêts d'emprunts) : 4 600 €

4 502,01 € mettre 4 697,93 € pour avoir un arrondi au niveau du chapitre.

ICNE au 66112 = - 97,93 €

Chapitre 67 : 1 500 €

Mettre un remboursement au budget principal si le tirage sur ligne de trésorerie est dû au retard de recettes sur ce budget.

Opération d'ordre entre sections 042 : 30 323,65 €

6811 « amortissement » : 30 323,65

Dépenses avant virement = 144 701 €

+ Virement à la SI 200 000 €

RECETTES : 344 701 €

Nous n'avons pas pour l'instant le calcul de la consommation 2008 qui sera facturée en 2009. La consommation d'eau ayant diminué de 4,38%, on part sur l'hypothèse de la même baisse pour l'assainissement à savoir 93 439 m³ consommés en 2008 et facturés en 2009, contre 97 719 m³ consommés en 2007 et facturés en 2008.

On reste sur la même hypothèse d'abonnés que l'an dernier, soit 791.

Chapitre 70 « vente de produits fabriqués, prestations de services » : 182 845,99 €

A l'article 70611 : 157 361,99 € (Consommation. : 93 439 X 1,10 = 102 782,90 € + Prime fixe : 791 X 69 = 54 579 €

Redevance modernisation réseaux avec un tarif à 0,155 €/m³ = 14 484 € à l'article 706121

Article 704, PRE (Participation de Raccordement à l'Égout) = 11 000 € comme l'année dernière.

+ Report 2008 de 161 855,01 €

3. SECTION INVESTISSEMENT :

DEPENSES : 347 021 €

Chapitre 16 : 10 600 €

Remboursement de la dette en capital

Chapitre 23 : 320 000,88 €

Travaux vers SIALA, y compris avenant négatif sur le poste de relèvement avec solution DIP : 293 000 €

Autres : 27 000,88 €

RAR en dépenses : 16 420,12 €

RECETTES : 347 021 €

Chapitre 13 (subventions) : 60 200 €

Subventions.

Réseau sous le pont = 31 691,45 € HT, prise en charge de 40 000 € sur la 1^{ère} tranche, donc on est déjà OK : **subvention de 9 507,44 €**

Poste de relèvement après avenant : 44 997 € de travaux, pour 40 000 € subventionnés après la 1^{ère} tranche, **subvention de 12 000 €** il manque 4 497 € de travaux, soit 1 349,10 € de subvention possible programme 2010.

Réseau hors le pont travaux = 168 151,89 €, pour 128 951 € subventionnés, soit **38 685,30 €**

On pourra demander le solde sur une 3^{ème} tranche (ensuite ce sera transféré au SIALA) : subventions de 11 760,27 possibles programme 2010.

Donc inscrire les subventions certaines de 60 192,74 €.

Subventions supplémentaires possibles = 13 109,37 € en 2010 par le CG, et 61 245 € agence de l'eau (25% du HT) en 2009. **Vu leur incertitude, on ne les inscrit pas**

FCTVA : 179,01 €

Opération d'ordre entre sections 042 : 30 323,65 €

Au 2815 : 30 323,65 €

Report 2008 : + 19 296,08 €

Virement de la SE = 200 000 €

Recettes hors emprunt = 309 998,74 €

Chapitre 16 « emprunts » : 37 022,26 €

74 354,37 € de subventions espérées, donc attendra la fin de l'année pour voir si on lève cet emprunt ou non.

Avenant négatif pour le marché de canalisation de refoulement vers le réseau du SIALA et réhabilitation du poste de relèvement

Le mandataire SOCAT, et son co-traitant FOURNIER GROSPAUD, après avoir réalisé des études durant la période de préparation qui lui était dévolu (1 mois), a proposé au maître d'ouvrage la mise en place d'un système de pompage en ligne (référence « DIP ») et ce en lieu et place de deux (2) groupes de pompes immergés classiques.

Les caractéristiques techniques du marché initial restent inchangées mais intègrent à présent une moins-value, chiffrée à - 45 000 € HT.

- **Montant du marché initial : 289 840,34 € HT, soit 346 649,04 € TTC.**
- **Nouveau montant après avenant négatif de 45 000 € : 244 840,34 € HT, soit 292 829,04 € TTC.**

Vote à l'unanimité

Demande de subvention au Conseil Général pour des équipements cantine (éplucheuse et mixeur)

Demande de subvention au conseil Général pour l'achat d'un éplucheur et d'un robot-mixer d'un montant total de 4 672 € HT.

Vote à l'unanimité

Demande au centre de gestion d'organiser pour notre compte la procédure de mise en concurrence pour le choix d'une compagnie d'assurance des risques statutaires du personnel communal

Le centre de gestion de la Haute-Garonne (CDG31) a mis en place un service facultatif d'assurance des risques statutaires du personnel. Dans ce cadre, il rend possible l'adhésion des collectivités à un contrat-groupe négocié par lui, géré en capitalisation, comprenant la couverture du statut et des conditions attractives (taux et franchises).

L'actuel contrat d'assurance arrive à son terme au 31 décembre 2009, le centre de gestion a donc décidé d'engager une consultation pour la passation d'un nouveau contrat avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2010.

Il propose aux collectivités de les associer dans le cadre de cette procédure, par la prise en compte de leurs besoins.

La participation à la consultation n'engage pas la collectivité demandeur à adhérer au contrat. En effet, au terme de la consultation, en fonction des taux et des garanties obtenues, il y aura lieu de confirmer ou pas l'adhésion.

L'adhésion permet à la commune de ne pas réaliser elle-même la mise en concurrence, et de bénéficier de la mutualisation des résultats et de l'expérience acquise par le centre de gestion dans les phases de traitement des sinistres.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de demander au CDG31 d'organiser pour notre compte la procédure de mise en concurrence pour le choix d'une compagnie assurant les risques statutaires du personnel sous les conditions et garanties suivantes :

► Durée : 4 ans en capitalisation

► Garanties :

- Agents titulaires et stagiaires CNRACL :

Congé de maladie ordinaire

Congé de longue maladie et de longue durée

Mi-temps thérapeutique et invalidité temporaire ou définitive

Congé suite à un accident de service ou maladie professionnelle

Congé de maternité ou d'adoption

Versement du capital décès

- Agents titulaires, stagiaires et non titulaires IRCANTEC

Congé de maladie ordinaire

Congé de grave maladie

Congé suite à un accident de service ou maladie professionnelle

Congé de maternité ou d'adoption

Vote à l'unanimité

Fixation du tableau des emplois au 1^{er} janvier 2009 (obligation légale, annexe au Budget Primitif)
--

FILIERE ADMINISTRATIVE

Cadre d'emploi	Grade	Catégorie	Effectif	Pourvu	Temps de travail
Attaché Territorial	Attaché	A	2	1	2 à 35H
Adjoint Administratif	1 ^{ère} classe	C	1	1	35H
Adjoint administratif	2 ^{ème} classe	C	4	4	2 à 35H-25H-18H

FILIERE TECHNIQUE

Cadre d'emploi	Grade	Catégorie	Effectif	Pourvus	Temps de travail
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	C	4	4	35H
Adjoint Technique	Principal 2 ^{ème} classe	C	1	0	35H
Adjoint technique	Tous les grades	C	1	1 (adjoint technique 2 ^{ème} classe)	35H
Adjoint technique	2 ^{ème} classe	C	10	10	6 à 35H-31H40-2 à 30H-28H

FILIERE SOCIALE

Cadre d'emploi	Grade	Catégorie	Effectif	Pourvus	Temps de travail
ATSEM	1 ^{ère} classe	C	3	2	33H20-31H40- 35H00 (non pourvu)
ATSEM	2 ^{ème} classe	C	1	1	32H

FILIERE POLICE MUNICIPALE

Cadre d'emploi	Grade	Catégorie	Effectif	Pourvus	Temps de travail
Agent de police	Chef de police	C	1	1	35H

	municipale				
Chef de service de police municipale	Classe normale	B	1	0	35 H

FILIERE CULTURELLE

Cadre d'emploi	Grade	Catégorie	Effectif	Pourvus	Temps de travail
Adjoint du patrimoine	2 ^{ème} classe	C	1	1	35H

Vote à l'unanimité

Suppression de postes actuellement vacants

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, prévoyant une saisine du Comité Technique Paritaire (CTP) avant toute décision de suppression de poste.

Nous avons fait une demande faite au CTP en date du 06 février 2009 lui demandant son avis sur la suppression des postes suivants :

- suppression d'un emploi d'Attaché Territorial à temps complet créé par délibération du 17 juin 1993, **non pourvu** actuellement depuis le départ à la retraite de l'agent en juillet 2007 (le poste d'attaché pourvu actuellement a été créé par délibération du 27 avril 2007 pour permettre la présence commune pendant une période de « tuilage » de l'ancien attaché et du nouveau).
- Suppression d'un emploi d'ATSEM 1^{ère} classe à temps complet créé par délibération du 26 avril 2004 (poste **non pourvu** actuellement depuis le départ à la retraite de l'agent en août 2007).
- Suppression d'un emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet créé le 26 juin 2006 (**non pourvu** depuis la mutation de l'agent en octobre 2008, remplacé par un adjoint technique 2^{ème} classe, ce qui a nécessité une création de poste par délibération du 17 septembre 2008).

Dans sa séance du 24 février 2009, le CTP a donné un avis favorable pour ces suppressions de poste

Il est donc proposé au Conseil Municipal de supprimer les postes suivants :

- Attaché Territorial à temps complet créé par délibération du 17 juin 1993
- ATSEM 1^{ère} classe à temps complet créé par délibération du 26 avril 2004
- Adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet créé le 26 juin 2006

Vote à l'unanimité

Fixation des taux « promus/promouvables » pour l'avancement de grade des agents

Le Conseil Municipal doit prendre une décision pour fixer un taux appelé « promus/promouvables », dans le cadre des avancements de grade des agents.

Ce taux fixe par année et par cadre d'emploi le pourcentage d'agents qui peuvent bénéficier effectivement d'une promotion de grade (les promus) parmi les agents qui sont éligibles à cette promotion de grade (les promouvables).

Toutefois, ce ratio est juste une possibilité, en pratique c'est le Maire qui décidera d'accorder ou non une promotion de grade aux agents éligibles, et ne sera en aucune façon obligé d'atteindre le taux fixé.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal de fixer ce taux à 100 % pour l'ensemble des cadres d'emplois.

En application de l'article 35 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale, le CTP a été saisi pour avis et a donné un avis favorable en date du 24 février 2009.

Vote à l'unanimité

III : Questions et informations diverses

Position de principe sur le devenir de l'ancienne école, située derrière la Grand rue Rémusat.

La commune est propriétaire d'un bâtiment de plain-pied, composé de deux salles de 114 m² environ, et d'une remise de 20m² environ, accessible uniquement par un couloir d'un autre immeuble communal. Ce bâtiment est situé sur une parcelle de plus grande importance cadastrée section I n° 197, derrière la Grand Rue Rémusat, dans lequel se trouvait l'école.

Vu l'état de grande vétusté de ce bâtiment et ses difficultés d'accès, Monsieur le Maire souhaite avoir une position de principe du Conseil Municipal sur la décision de vendre ce bien immobilier.

En tout état de cause, le Conseil Municipal devra se prononcer à nouveau sur ce sujet en prenant une délibération portant sur les caractéristiques de la cession et sur les conditions de vente.

Il demande ainsi au Conseil Municipal de prendre une position de principe sur la volonté de vendre ce bâtiment, et de l'autoriser à procéder à toutes les démarches nécessaires afin de lui présenter un projet de vente.

Vote à la majorité, 13 pour, 5 contre, 1 abstention.

L'ordre du jour étant épuisé et les élus n'ayant plus de questions à poser, la séance est levée à 0H30.

Signatures :

Marie-Thérèse AMIEL

Jean-Yves BERNY

Denis BEZIAT

Nadine BURUAGAY

Catherine COFFIN

Marius COURTIN

Jacques DOUMERC

Michel DUVIEL

Marie-Christine ESCOURROU

Nadia ESTANG

Michel GAY

Benoît GUIRARDEL

Jean-Paul LEBON

Jacques MAURY

Christine MIAS

Olivier PICARD

Stéphane ROCHE